

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Thenay (commune déléguée du Controis-en-Sologne)

Par arrêté préfectoral du 21 novembre 2023, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol situé à la Croix de Phages, sur le territoire de la commune de Thenay, sera ouverte en mairie de Thenay du lundi 11 décembre 2023 à 10h30 au lundi 15 janvier 2024 à 17h30.

Demande de permis de construire n°041 059 22 D0090, déposée par la SAS PHOTOSOL Développement dont le siège social est situé 40-42 rue La Boétie, 75008 Paris et représentée par M. David Guinard.
Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

Monsieur Bernard Menudier, secrétaire général de mairie en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.
Monsieur Guy Schnoering, délégué régional au tourisme en retraite, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique et l'avis de la mairie de Thenay.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Thenay ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Thenay :

Le lundi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
Le mardi, le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h30.
Le samedi de 10h30 à 12h30.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Thenay afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Thenay, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Thenay :

- le lundi 11 décembre 2023 de 10h30 à 12h30 ;
- le jeudi 21 décembre 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 09 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- le lundi 15 janvier 2024 de 14h00 à 17h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Thenay où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>